

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	4
non participé au vote	0
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	1

**Aujourd'hui jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis SANS PUBLIC dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.**

*Cette séance s'est déroulée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel, distance physique, aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes), et diffusée sur Facebook et sur le site de la Ville de Cognac.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – M. Yoann BASSON – Mme Bernadette BOULAIN – M. Valentin ROUGIER – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND -

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Carole VANDEVOORDE (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Aurélie PINEAU (donne pouvoir à M. Gilles PREVOT) – Mme Carole PLEDRAN (donne pouvoir à Mme Nadège SKOLLER) – Mme Sylvie GAUTIER (donne pouvoir à Mme Brigitte DESUCHE) –

M. Valentin ROUGIER est nommé secrétaire de séance.

2020.170

**OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2021**  
Modification et complément de la délibération n°2020.134

Le Conseil Municipal a délibéré le 19 novembre 2020 pour décider des ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2021 (arrêté n°2020.78).

Cette délibération doit être modifiée afin de supprimer l'autorisation d'ouverture du dimanche 10 janvier 2021, justifiée par le changement de date du début des soldes d'hiver et de proposer deux dates supplémentaires.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 voix contre (Romuald CARRY),**

**EMET UN AVIS FAVORABLE sur l'ouverture des commerces de détail, les dimanches suivants les 24 janvier (en remplacement du 10 janvier 2021) et 31 janvier 2021.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Morgan BERGER